

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 30 novembre 2016

Le 30 novembre 2016 à 18h10, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Mohammed SALEM ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pierre MINGAUD représenté par Yves MESNARD
Serge PEROTTINO représenté par Madelaine VAICBOURDT
Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY
Léo MOURNAUD représenté par Danielle MENET
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE
Patricia PELLEN représentée par Jeannine LEVASSEUR
Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI représentée par Giovanni SCHIPANI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Christine PRETOT représentée par Vincent RUSCONI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Julie GABRIEL représentée par Pascal AGOSTINI

Etait absente Madame :

Joëlle MELIN

CT4/301116/16

Sur le rapport d'Albert SALE

Budget primitif 2017 des budgets annexes Assainissement, Régie traitement des déchets, Opérations d'aménagement et réseau de chaleur urbain

Le budget primitif d'une collectivité est l'acte majeur par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année, permettant la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Le rapport sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé le 17 octobre dernier a permis de poser le cadre d'élaboration du Budget Primitif 2017.

Les Budgets Primitifs 2017 des budgets annexes Assainissement, Régie Traitement des déchets, Opérations d'Aménagement et Réseau de chaleur urbain du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoiles sont équilibrés en dépenses et en recettes de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement	2 658 100.00 €
Investissement	651 755.00 €

BUDGET ANNEXE REGIE TRAITEMENT DES DECHETS :

Fonctionnement	294 000.00 €
Investissement	254 000.00 €

BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT :

Fonctionnement	0.00 €
Investissement	50 000.00 €

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR URBAIN :

Fonctionnement	258 250.00 €
Investissement	245 771.00 €

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les projets de Budgets Primitifs 2017 des Budgets Annexes Assainissement, Régie Traitement des déchets, Opérations d'Aménagement et Réseau de chaleur urbain ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 29 novembre 2016.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161213-CT4-301116-16-DE Date de télétransmission : 16/12/2016 Date de réception préfecture : 16/12/2016
--

Considérant

- Que le Conseil de Territoire donne un avis sur les budgets annexes qui lui sont délégués.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE**Article 1 :**

De donner un avis favorable à l'adoption du budget primitif 2017 des budgets annexes Assainissement, Régie Traitement des déchets, Opérations d'Aménagement et Réseau de chaleur urbain du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, arrêtés aux montants suivants, équilibrés par section :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement	2 658 100.00 €
Investissement	651 755.00 €

BUDGET ANNEXE REGIE TRAITEMENT DES DECHETS :

Fonctionnement	294 000.00 €
Investissement	254 000.00 €

BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT :

Fonctionnement	0.00 €
Investissement	50 000.00 €

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR URBAIN :

Fonctionnement	258 250.00 €
Investissement	245 771.00 €

Article 2 :

De donner un avis favorable à l'approbation de l'ensemble des états annexes joints aux Budgets Primitifs 2017.

AVIS FAVORABLE

**8 abstentions : Daniel FONTAINE, Magali GIOVANNANGELI, Denis GRANDJEAN,
Hélène LUNETTA, Monique RAVEL, Maurice CAPEL, Antoine DI CIACCIO,
Dominique HONETZY**



Certifié Conforme

La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY